

Février 2023

Rapport d'activité 2022

Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel

S.M.G.S.E

Bilan des activités réalisées dans le cadre
de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE),
de la Démarche Grand Site de France (OGS) et
de la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)



TABLE DES MATIERES

1	RAPPEL DES CHAMPS D’ACTION DU S.M.G.S.E.	4
1.1	LA DEFENSE DE LA FORET CONTRE L’INCENDIE - DFCI	4
1.2	LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE GRAND ESTEREL - CFTGE	5
1.3	LA DEMARCHE GRAND SITE DE FRANCE POUR LE MASSIF DE L’ESTEREL - OGS ESTEREL	8
2	PROJETS PORTES PAR LE S.M.G.S.E.	10
2.1	LA DEFENSE DE LA FORET CONTRE L’INCENDIE - DFCI	10
2.1.1	ETUDES	10
2.1.2	SERVITUDES	12
2.1.3	TRAVAUX.....	13
2.1.4	PREPARATION DES TRAVAUX D’ENTRETIEN DES CITERNES	15
2.1.5	CELLULE D’EXPERTISE FORESTIERE	16
2.2	LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET DE LA BIODIVERSITE	16
2.2.1	RENFORCER L’ACTIVITE APICOLE SUR LE MASSIF.....	16
2.2.2	DEFINIR LE RESEAU DE PISTES UTILES POUR CHAQUE ACTIVITE PRATIQUEE EN FORET	17
2.2.3	ETUDE PREALABLE A LA DEFINITION D’UN PROGRAMME STRATEGIQUE DE PREVENTION/ELIMINATION DES MACRODECHETS SUR LE LITTORAL DU GRAND SITE DE L’ESTEREL	17
2.2.4	ETUDE PREALABLE A LA REHABILITATION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU SITE DE L’ANCIEN LAC DE L’ECUREUIL	17
2.3	AMELIORER ET RENFORCER L’IDENTITE DU TERRITOIRE	18
2.3.1	AMELIORER L’INTEGRATION PAYSAGERE DES EQUIPEMENTS DU MASSIF	168
2.3.2	DEFINIR DES PRESCRIPTIONS POUR LES TRAVAUX DE FORESTIER ADOPTEES AUX ENJEUX LOCAUX ET LIMITER L’EXPANSION DU MIMOSA	25
2.3.3	REQUALIFICATION ET MISE EN VALEUR PAYSAGERE DE MICRO-SITES EMBLEMATIQUES DE L’ESTEREL	26
2.4	PARTAGER L’ESPACE FORESTIER	26
2.4.1	OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION.....	27
2.4.2	PLAN PAYSAGE ET SCHEMA D’ACCUEIL DU PUBLIC.....	27
2.4.3	AMELIORER LA COMPREHENSION MUTUELLE ENTRE LES ACTEURS.....	33
2.4.4	COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET EDUQUER AUX FRAGILITES DU MASSIF	35
2.5	METTRE EN PLACE UNE GESTION CONCERTEE DU TERRITOIRE GRAND ESTEREL	36
2.5.1	MISE EN PLACE DE POINTS D’ACCUEIL ET D’INFORMATION AU SEIN DU MASSIF DE L’ESTEREL	36
2.5.2	MOBILISER LES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET L’ENTRETIEN DU MASSIF DE L’ESTEREL	37

3	BUDGET POUR L'ANNEE 2022	37
4	RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE	38
5	CONCLUSION	41

1 RAPPEL DES CHAMPS D'ACTION DU S.M.G.S.E.

1.1 LA DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE - DFCI

La vocation première du Syndicat est la mise en œuvre du **Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) du massif de l'Estérel** sur les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens et Saint-Raphaël. L'extension de son périmètre au territoire de la commune de Roquebrune-sur-Argens fera l'objet d'une étude en 2023.

Le PIDAF est un document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier en vue de lutter et de prévenir contre les risques d'incendie.

Il est issu de la volonté des communes parties prenantes dans le Syndicat de préserver l'espace naturel forestier et périurbain du massif de l'Estérel (19.000 hectares boisés pour une superficie totale de 29.000 hectares) au travers d'un programme de travaux de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI).

Dans ce cadre, une mission d'assistance technique, dite d'animation, a été confiée à l'Office National des Forêts (ONF) depuis le 1^{er} janvier 2007 par le Syndicat. Elle comprend l'enquête et l'expertise sur la DFCI, l'animation du PIDAF et la concertation entre tous les acteurs partenaires de la forêt afin de mettre en œuvre les actions programmées.

Le PIDAF Estérel validé par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2018 a une durée de vie moyenne de 10 ans.

Un rapport d'animation du PIDAF rédigé par l'Office National des Forêts, dont l'objectif est de rendre compte de l'activité d'animation, viendra compléter le présent rapport d'activité. Il sera remis au Syndicat, Maître d'Ouvrage, ainsi qu'au Conseil Départemental du Var et à la Région Sud qui participent financièrement à la lutte contre les incendies de forêt.

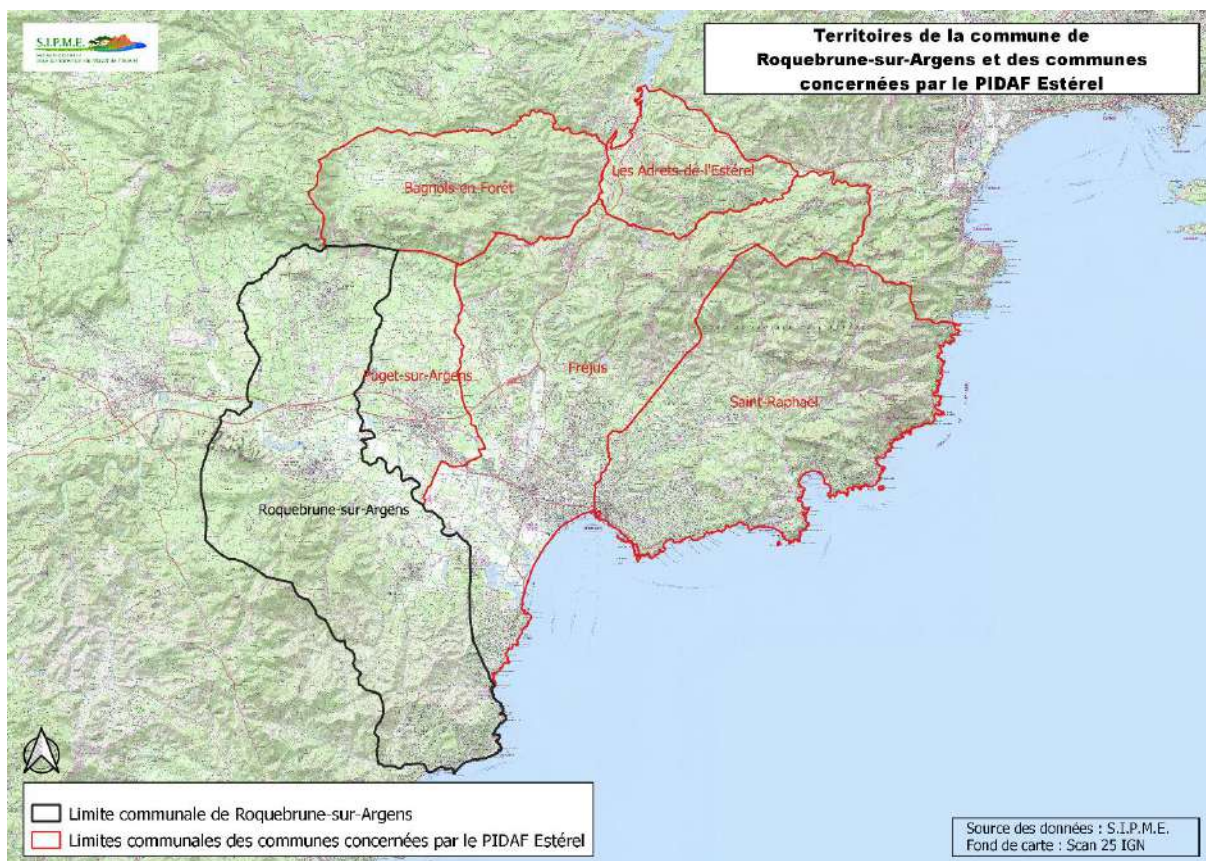


Figure 1 : Communes concernées par le PIDAF Estérel actuel et commune de Roquebrune-sur-Argens qui l'intégrera prochainement

1.2 LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE GRAND ESTEREL - CFTGE

Situé entre les Alpes et la Méditerranée, le massif de l'Estérel dispose d'une identité propre qui transcende la limite départementale Var/Alpes-Maritimes. Ce territoire fait l'objet d'enjeux diversifiés qui ont justifié l'élaboration d'un outil spécifique, une Charte Forestière de Territoire, destinée à mieux intégrer les multiples fonctions de la forêt dans le cadre d'une gestion concertée à l'échelle du massif.

Depuis 2010, le Syndicat porte le projet d'une **Charte Forestière de Territoire Grand Estérel** (CFTGE) signée en janvier 2015. Le territoire concerné (33.188 hectares) comprend les communes des Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Mandelieu-la-Napoule, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël et Théoule-sur-Mer. La charte a été signée par l'ensemble de ces communes mais également par les Départements des Alpes-Maritimes et du Var, la Région Sud et l'ONF.

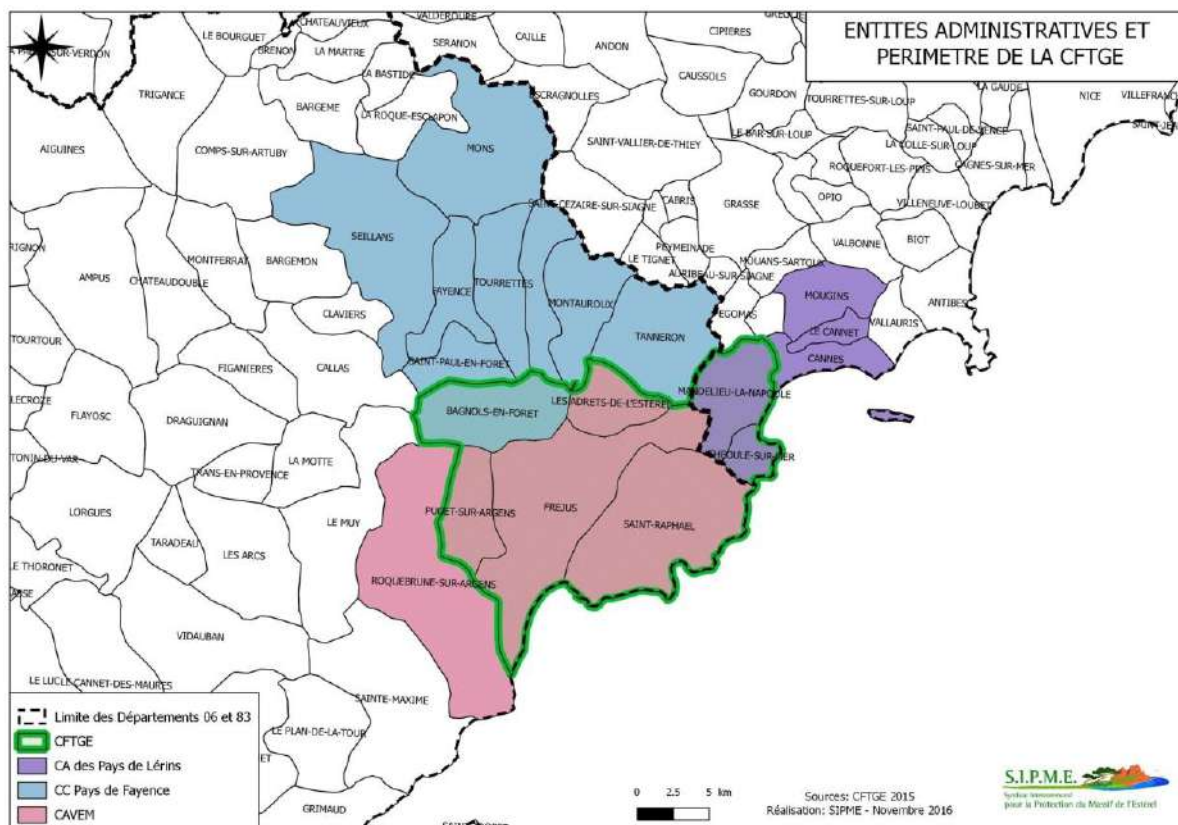


Figure 2 : Périmètre et entités administratives de la Charte Forestière de Territoire Grand Estérel (CFTGE)

Le Syndicat a souhaité que le processus d'élaboration de la CFTGE soit l'occasion pour tous les acteurs du territoire de se réunir et d'échanger, afin de définir ensemble un projet commun et partagé pour le Grand Estérel.

Le diagnostic qui a ainsi été réalisé a permis de faire émerger divers enjeux et orientations stratégiques qui se sont traduits par la définition d'un projet de territoire. Le plan d'actions sur dix ans qui en découle se structure autour de quatre grandes orientations.

PLAN D'ACTION CFTGE A 10 ANS	
ORIENTATION A	Gérer les effets de la mutation du territoire et prévenir les risques naturels - Maintenir et protéger le patrimoine naturel et la biodiversité
Action A1	Améliorer la gestion du risque incendie à l'échelle interdépartementale
Action A2	Inciter les propriétaires privés et aider les communes à exploiter la forêt
Action A3	Connaître et développer la demande locale en bois et liège
Action A4	Mise en place d'un projet local d'exploitation et de consommation de bois ou liège local
Action A5	Maintenir une présence agricole dans des zones à enjeux majeurs pour la défense des forêts contre les feux de forêts ou la sauvegarde de l'environnement
Action A6	Renforcer l'activité apicole sur le massif
Action A7	Définir des réseaux de piste utiles pour chaque activité pratiquée en forêt (apiculture, dessertes forestières, DFCI, pastoralisme, chasse, accueil, ...)
ORIENTATION B	Améliorer et renforcer l'identité du territoire Grand Estérel
Action B1	Améliorer l'intégration paysagère des équipements du massif Grand Estérel
Action B2	Définir des prescriptions pour les travaux forestiers adaptés aux enjeux locaux
Action B3	Améliorer la connaissance du patrimoine présent dans l'espace forestier à proximité des chemins
Action B4	Limiter l'expansion du mimosa et d'autres espèces invasives dans le milieu naturel
Action B5	Réhabiliter écologiquement et paysagèrement le site de l'ancien lac de l'Ecureuil
ORIENTATION C	Partager l'espace forestier du Grand Estérel
Action C1	Réaliser une étude de fréquentation
Action C2	Réaliser un Schéma d'Accueil du Public
Action C3	Améliorer la compréhension mutuelle entre les différents acteurs du massif
Action C4	Communiquer sur les activités pratiquées en forêt, sensibiliser et éduquer à la fragilité du massif
Action C5	Renforcer la surveillance du massif
ORIENTATION D	Mettre en place une gestion concertée du territoire Grand Estérel
Action D1	Animer la CFTGE
Action D2	Mise en place de points d'accueil et d'information au sein du massif de l'Estérel
Action D3	Mobiliser les financements pour la mise en œuvre des actions de la CFTGE et l'entretien du massif de l'Estérel

1.3 LA DEMARCHE GRAND SITE DE FRANCE POUR LE MASSIF DE L'ESTEREL – OGS ESTEREL

L'**Opération Grand Site** - OGS (ou Démarche Grand Site de France) est la démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation.

Cette démarche vise à assurer la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager du territoire, un accueil du public à la hauteur des qualités du site dans le respect des habitants et du caractère des lieux, ainsi que la valorisation culturelle et économique du territoire. Il s'agit d'une démarche de projet, élaborée de manière concertée par les collectivités territoriales et les services de l'État concernés et associant tous les acteurs locaux publics et privés. Grâce à des études approfondies, le projet du Grand Site précise les orientations stratégiques qui seront mises en œuvre au travers de programmes d'actions. La démarche est animée par une structure gestionnaire du Grand site, le S.M.G.S.E dans le cas de l'Estérel.

Lorsque des actions ont effectivement été mises en œuvre pour résoudre les principales difficultés du territoire et atteindre un niveau d'excellence dans la gestion de l'espace, le territoire peut être labellisé par l'Etat « Grand Site de France » pour une durée de 6 ans. Pour que le label soit renouvelé, le territoire devra poursuivre ses actions d'amélioration et maintenir un haut niveau dans sa gestion de l'espace.

La Démarche Grand Site de France se décompose en plusieurs étapes :

- Une candidature au lancement de la démarche et son acceptation par le Ministre de l'Environnement,
- Une phase d'études et de construction du projet Grand Site,
- Une phase de validation du programme OGS par les instances départementales et nationales,
- Une phase de mise en œuvre des actions,
- L'obtention de la labellisation par l'Etat si les actions réalisées sont jugées suffisantes,
- La poursuite des actions,
- Le renouvellement du label.

L'Orientation D de la CFTGE prévoit le lancement d'une OGS dans l'Estérel. C'est dans ce sens que le Syndicat a rédigé entre 2016 et 2017, un dossier de candidature. **Le 1^{er} octobre 2018, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire a officiellement lancé l'OGS de l'Estérel.**

Depuis 2016, s'appuyant sur le plan d'action de la CFTGE qui anticipe le lancement d'une OGS, le Syndicat à mener les études demandées dans ce type de démarche notamment une étude de fréquentation, terminée en 2018 et une étude Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public (PP-SAP), terminée en 2022.

Le périmètre de l'OGS Estérel porte actuellement sur un espace terrestre de 22.190 hectares et un espace marin de 1.472 hectares, qui pourrait par la suite être étendu, dans les limites de ce qui fait la spécificité de l'Estérel : une géologie volcanique. Le rocher de Roquebrune est notamment concerné par la zone d'extension potentielle. Le périmètre proposé porte pour l'instant sur les espaces forestiers, littoraux et marins des communes suivantes :

- les Adrets-de-l'Estérel,
- Bagnols en Forêt,
- Fréjus,

- Mandelieu-la-Napoule,
- Puget-sur-Argens,
- Saint-Raphaël,
- Théoule-sur-Mer.

Il regroupe d'ores et déjà l'essentiel de l'espace naturel non urbanisé du massif.

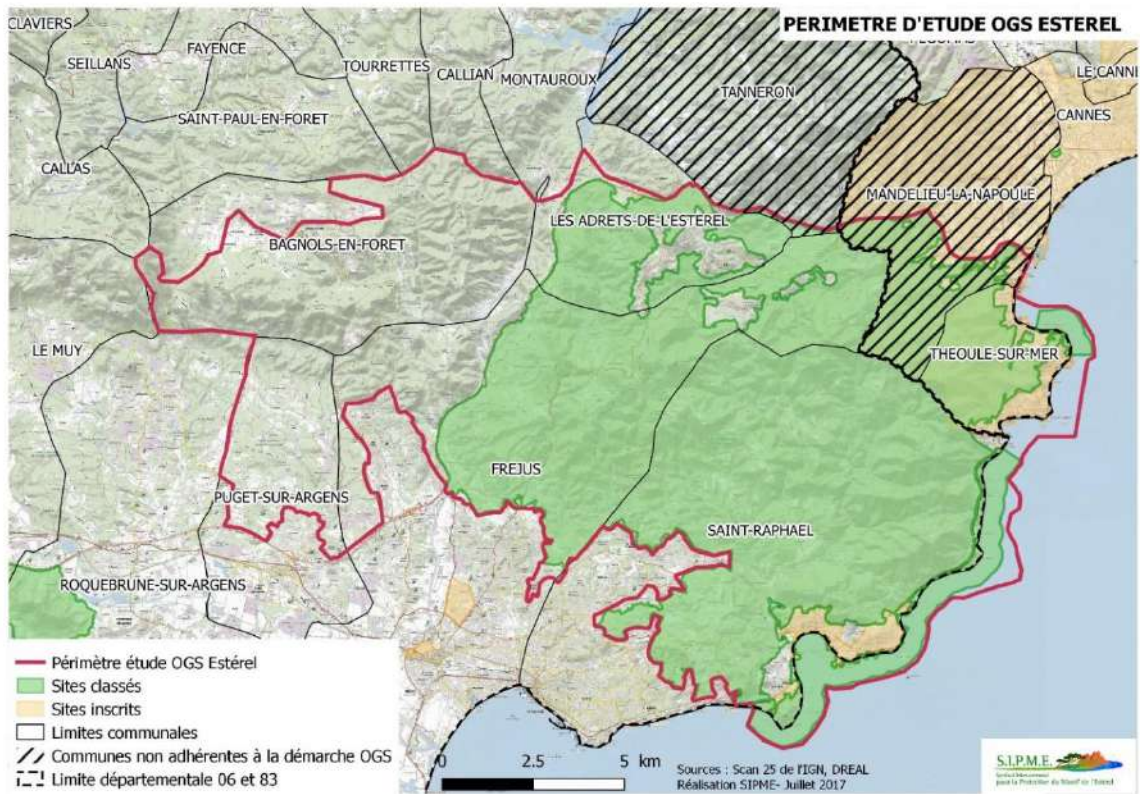


Figure 3 : Périmètre de l'Opération Grand Site de l'Estérel en 2022

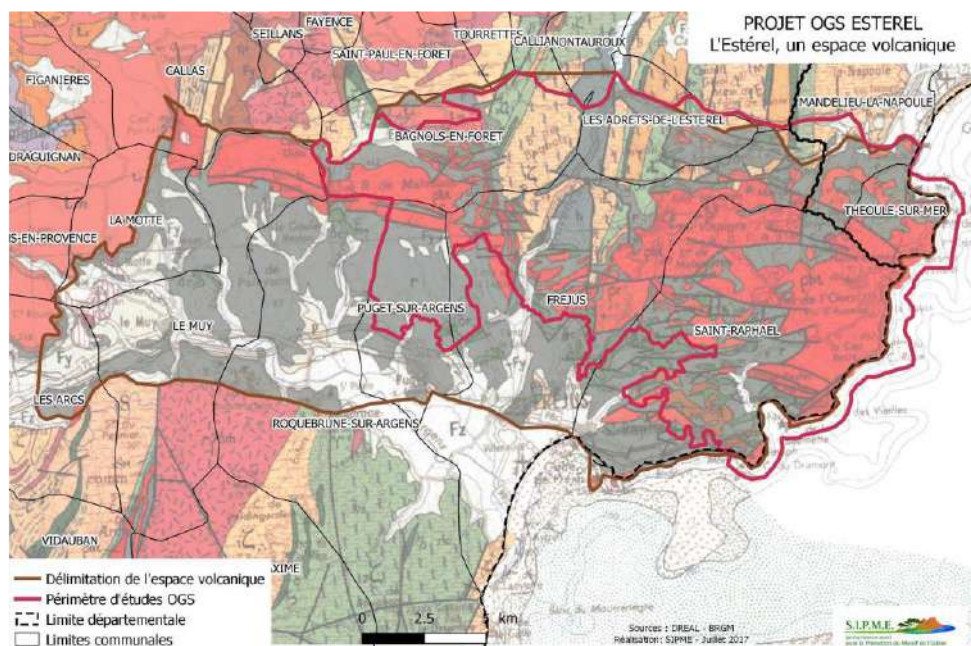


Figure 4 : Délimitation de l'espace volcanique de l'Estérel au sein des espaces cristallins et calcaires de Provence, base géologique sur laquelle s'appuie l'extension maximale de l'OGS Estérel

2 PROJETS PORTES PAR LE S.M.G.S.E.

2.1 LA DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE – DFCI

Chaque année, un programme d'étude, d'établissement de servitudes et de travaux est réalisé afin de garantir la sécurité et la pérennité des ouvrages DFCI, que ce soit par le biais de marchés publics ou grâce aux interventions gratuites des Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) de l'ONF et de la Régie du Département du Var.

Un résumé des actions menées est présenté ci-dessous.

NB : le rapport d'animation PIDAF complet établi par l'ONF viendra compléter le présent rapport d'activité.

2.1.1 ETUDES

2.1.1.1 Le Pont du Pigeonnier : Etude structurelle et pose de signalisation

Montant étude : 5.472,00 euros TTC

Commune de Saint-Raphaël

Montant signalétique : 1.945,43 euros TTC

Situé en Forêt Domaniale de l'Estérel, sur la piste DFCI H23 Les Charretiers, le pont du Pigeonnier permet le franchissement du ruisseau du Maraval. Il est constitué d'un tablier béton reposant sur six poutrelles IPN240 appuyées sur des culées formées de murs en pierres maçonnées. Les parapets sont fortement abîmés voire totalement détruits par endroit. Une étude a été commandée par le Syndicat afin de vérifier l'état de l'ouvrage et déterminer le tonnage maximum qu'il peut supporter.

La tenue actuelle de l'ouvrage n'est pas problématique dans le sens où les poutrelles sont peu corrodées et les culées relativement saines. Le manque de sécurité au niveau des parapets est contrebalancé par la largeur du tablier de plus de 2,5 mètres. Toutefois, les calculs de tonnage maximum révèlent une limitation à 8 tonnes pour un convoi dont 5 tonnes à l'essieu, ce qui engendre une restriction de passage notamment pour les engins de lutte contre les incendies.

A la lumière de ces éléments, transmis dès remise du rapport de l'expert au Service Départemental d'Incendie de Secours (SDIS) du Var pour actualisation de leur base de données en vue de la saison estivale, le Syndicat a procédé à la commande et à la pose d'une signalétique sur zone le 12 juillet 2022 avec l'entreprise Midi-Traçage. Quatre panneaux ont été disposés ; côté « Baisse des Charretiers », de part et d'autre de l'ouvrage et côté « Baisse de la Grosse Vache ».

NB : Conformément aux prescriptions de la charte signalétique du Grand Site de l'Estérel, les poteaux et l'arrière des panneaux ont été peints (code RAL 8002) pour assurer une meilleure intégration paysagère.



2.1.1.2 Etude d'extension du PIDAF Estérel

Montant estimé : 30.000,00 euros TTC

Commune de Roquebrune-sur-Argens

Membre du Syndicat depuis 2019, la commune de Roquebrune-sur-Argens souhaite intégrer le PIDAF Estérel afin d'assurer une cohérence DFCI d'ensemble. L'étude vise à croiser une analyse paysagère, une analyse environnementale et une analyse des contraintes identifiées sur le territoire communal ainsi que des budgets potentiels à allouer pour définir la reprise des équipements DFCI existants et des créations éventuelles.

Une consultation a été lancée le 3 novembre 2022 auprès de 3 entreprises avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 9 Décembre 2022. La prestation débutera en 2023.

2.1.1.3 Etude en vue de l'établissement d'une convention avec ESCOTA

Montant estimé : 12.000,00 euros TTC

Commune de Fréjus

Dans le Département du Var, l'autoroute A8 traverse le massif de l'Estérel. Cause majeure de départ de feux dans le secteur (jets de mégot, incendies de véhicule, ...), toute éclosion provenant de ce linéaire devient rapidement non maîtrisable. C'est pourquoi, ESCOTA, en tant que gestionnaire de l'ouvrage et société de VINCI Autoroutes, réalise un débroussaillage obligatoire annuel et assure un maintien en état débroussaillé suivant la réglementation en vigueur portée par arrêté préfectoral.

Le Syndicat, par la piste DFCI H86 Armélie, dispose quant à lui d'un ouvrage parallèle à l'autoroute dont il assure l'entretien de débroussaillage tous les 4 ans conformément aux préconisations du PIDAF Estérel.

Il est apparu que les obligations de débroussaillage des deux parties n'assuraient pas, en l'état, une cohérence dans la rupture des continuités, horizontale et verticale, du couvert

végétal. Une visite de terrain avant la saison estivale a permis de révéler les zones problématiques et de déclencher une intervention rapide des services techniques d'Escota. Afin de mieux anticiper les actions et définir les périmètres d'intervention de chacun, une convention va être établie dont les premières bases ont été posées lors d'une réunion en date du 10 octobre 2022.

2.1.1.4 Etude faisabilité brûlage dirigé

Montant estimé : NC

Commune des Adrets-de-l'Estérel

En vue d'améliorer le dispositif de lutte contre les feux de forêts, le Syndicat envisage de créer une jonction entre les espaces entretenus débroussaillés dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) à proximité du bâti et les espaces entretenus débroussaillés dans le cadre du Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) aux abords des pistes forestières inscrites au PIDAF Estérel. Sur la commune des Adrets-de-l'Estérel, deux sites sont proposés à l'étude pour faire l'objet d'un entretien de la végétation par brûlage dirigé.

Les opérations de brûlage dirigé seront réalisées par les équipes spécialisées du SDIS du Var, après autorisations des services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) PACA.

Les opérations de brûlage dirigé ne viennent pas palier la carence des OLD mais ont pour objectif d'optimiser les dimensions des périmètres entretenus aux abords des ouvrages de lutte contre les feux de forêt (pistes forestières).

2.1.2 SERVITUDES

Montant : 25.548,00 euros TTC

Communes de Fréjus, Saint-Raphaël et Les Adrets-de-l'Estérel

Les pistes DFCI qui traversent des terrains privés et publics peuvent être considérées comme des chemins d'exploitation, ouverts sur la base d'autorisations de passage données par les propriétaires. La plupart ont fait l'objet d'accords verbaux avec les propriétaires, sans garantie de pérennité, en particulier lors d'un changement de propriétaire du terrain traversé par la piste. Le statut juridique des pistes doit donc être amélioré, pour garantir leur caractère opérationnel et une certaine sécurité des investissements publics nécessaires à leur maintien ou à leur amélioration. Les aides allouées à la DFCI dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) sont conditionnées par la maîtrise foncière des ouvrages faisant l'objet d'une demande de financement.

Le code forestier fixe le cadre réglementaire de l'établissement des servitudes dans ses articles L132-1 à L134-2 et R133-12 à 134-2. L'article L134-2 précise notamment que : « Pour créer des voies de défense des bois et forêts contre l'incendie, en assurer la continuité et la pérennité ainsi que pour établir et entretenir des équipements de protection et de surveillance des bois et forêts, une servitude de passage et d'aménagement est établie par l'État à son profit ou au profit d'une autre collectivité publique, d'un groupement de collectivités territoriales ou d'une association syndicale. »

L'entreprise MTDA a été retenue pour établir les servitudes de quatre pistes DFCI que sont :

- H15 - Crête de l'étang,
- H83 - Font Freye,

- H46 - Le Ceinturon,
- H860 - La Fustière.

NB: les pistes DFCI H66 Duchesse, H69 Estérel et H71 Estarpe du Cheval font l'objet de l'établissement d'une servitude en interne directement auprès d'un notaire du fait du peu de propriétaires concernés.

2.1.3 TRAVAUX

Montant total : 459.114,00 euros TTC

2.1.3.1 Piste DFCI G13 Petit Roc - Zone d'Appui Elémentaire (ZAE)

Montant : 42.408,00 euros TTC

Commune de Bagnols-en-Forêt

15,5 hectares d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI symétrique de 25 mètres de profondeur alvéolaire avec période d'intervention adaptée à la présence de tortue d'Hermann – Prestataire : entreprise Alpine des Bois.

2.1.3.2 Piste DFCI G52 Les Escolles - Zone d'Appui Elémentaire (ZAE)

Montant : 64.800,00 euros TTC

Commune de Bagnols-en-Forêt

30,0 hectares d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI symétrique de 25 mètres de profondeur – Prestataire : groupement SNPE, CLM Environnement et El Forestier.

Réception avec l'entreprise le 29 août 2022.

2.1.3.3 Piste DFCI G59 Pierre du Coucou - Liaison

Montant : 12.096,00 euros TTC

Communes de Bagnols-en-Forêt et Puget-sur-Argens

2,1 hectares d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI symétrique du glacis (2 mètres de profondeur et gabarit de 4 mètres de haut) – Prestataire : entreprise Action Travaux Environnement.

Réception avec l'entreprise le 12 septembre 2022.



2.1.3.4 Piste DFCI H48 Avellan, H65 Puits Rouge et H52 Les Espagnols - Zones d'Appui Principal (ZAP) et Liaison

Montant : 70.164,00 euros TTC

Commune de Fréjus

- H48 : 13,7 hectares d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI dissymétrique de 80 mètres de profondeur côté Ouest de la piste et 20 mètres côté Est,
- H65 : 11,0 hectares d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI symétrique de 50 mètres de profondeur,
- H52 : 0,4 hectare d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI symétrique du glacis (2 mètres de profondeur et gabarit de 4 mètres de haut).

Prestataire : entreprise Alpine des Bois

Réception avec l'entreprise le 16 août 2022.

2.1.3.5 Pistes DFCI H66 Duchesse et H76 Auriasque - Liaisons

Montant : 10.944,00 euros TTC

Commune de Fréjus

- H66 : 0,9 hectare d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI symétrique du glacis (2 mètres de profondeur et gabarit de 4 mètres de haut),
- H76 : 1,0 hectare d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI symétrique du glacis (2 mètres de profondeur et gabarit de 4 mètres de haut).

Prestataire : entreprise Action Travaux Environnement

Réception avec l'entreprise le 07 juillet 2022.

2.1.3.6 Piste DFCI H79 Esquine et H82 Apié d'Amic - Zones d'Appui Elémentaire

Montant : 93.192,00 euros TTC

Commune de Fréjus

- H79 : 24,0 hectares d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI symétrique de 25 mètres de profondeur,
- H82 : 11,3 hectares d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI symétrique de 25 mètres de profondeur.

Prestataire - groupement SNPE, CLM Environnement et El Forestier.

2.1.3.7 Piste DFCI H90 La Louve - partie Zone d'Appui Principal

Montant : 47.520,00 euros TTC

Commune de Fréjus

18,0 hectares d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI symétrique de 50 mètres de profondeur alvéolaire avec période d'intervention adaptée à la présence de tortue d'Hermann - Prestataire : entreprise Action Travaux Environnement.

2.1.3.8 Piste DFCI F23 Les Cavalières - Zone d'Appui Principal et Elémentaire

Montant : 98.400,00 euros TTC

Commune de Roquebrune-sur-Argens

40,0 hectares d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI dissymétrique de 30/20 mètres de profondeur ou 80/20 mètres de profondeur - Prestataire : groupement SNPE, CLM Environnement et El Forestier.

Réception avec l'entreprise le 30 septembre 2022.

2.1.3.9 Piste DFCI H33 Rastel - Zone d'Appui Elémentaire et Liaison

Montant : 16.080,00 euros TTC

Commune de Saint-Raphaël

5,8 hectares d'entretien de la bande de sécurité par un débroussaillage DFCI symétrique de 25 mètres de profondeur et du glacis (2 mètres de profondeur et gabarit de 4 mètres de haut) – Prestataire : groupement SNPE, CLM Environnement et El Forestier.

2.1.3.10 CVO15

Montant : 3.510,00 euros TTC

Commune de Saint-Raphaël

4,5 hectares d'entretien de débroussaillage dissymétrique de 50 mètres de profondeur au sud de la route – Prestataire : entreprise Alpine des Bois.

2.1.4 PREPARATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES CITERNES

Pour la première année, un binôme, formé par un agent du Syndicat et un stagiaire, a sillonné le massif de l'Estérel durant la saison estivale afin de sensibiliser et d'informer les visiteurs aux fragilités de cet espace naturel notamment en termes de risque incendie. Cette opération a également permis d'établir un état des lieux visuel complet des citernes DFCI en vue de produire un estimatif des coûts de remise en état. Ce dernier prend en compte les postes de :

- Peinture,
- Immatriculation,
- Débroussaillage,
- Trappe Hélicoptère Bombardier d'Eau (HBE),
- Trou d'homme,
- Canne d'aspiration,
- Vanne,
- Raccord,
- Bouchons,
- Aire de circulation,
- Echelle.

En cas d'état trop dégradé, le remplacement par une citerne, soit issue du réseau initial mais mal positionnée selon l'analyse du PIDAF Estérel soit neuve a été proposé.

Communes	Nombre de citernes	Coût remise en état intégral (en € TTC)
Les Adrets-de-l'Estérel	6	18.000,00 €
Bagnols-en-Forêt	11	30.000,00 €
Fréjus	32	120.000,00 €
Puget-sur-Argens	0	28.800,00 €
Roquebrune-sur-Argens	17	84.000,00 €
Saint-Raphaël	39	144.000,00 €
TOTAL	105	424.800,00 €

2.1.5 CELLULE D'EXPERTISE FORESTIERE

Un agent du Syndicat a été formé pour intégrer ce dispositif dans le cadre de l'Ordre d'Opérations Inter-Services pour les Feux de Forêts (OOISFF).

La mission consiste à :

- Porter à connaissance du Commandant des Opérations de Secours (COS) via l'officier « renseignement » du Poste de Commandement (PC) des informations de terrain utiles à la décision, en particulier concernant les ouvrages DFCI,
- Participer à la réflexion sur l'anticipation tactique,
- Observer le comportement au feu des ouvrages DFCI,
- Contribuer au retour d'expérience.

Dans ce cadre, le Syndicat a été présent à une journée « interface feux de forêt/habitats » au quartier Saint Jean de Cannes sur la commune Fréjus suivie d'une réunion publique, à une journée « Anticipation interservices à la caserne Fréjus » et à un exercice SDIS/Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF) des communes du Muy et de Roquebrune-sur-Argens.

2.2 LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET DE LA BIODIVERSITE

2.2.1 RENFORCER L'ACTIVITE APICOLE SUR LE MASSIF

CFTGE : Orientation A - Action A6

OGS Estérel : Orientation 5 - Axe 5.5 - Action 5.5.4

Cette action concerne à la fois le maintien et le développement d'emplacements de ruchers mais également le maintien d'une ressource mellifère de qualité.

En 2019, le recensement et la cartographie des emplacements de ruchers existants et des emplacements potentiels non utilisés ont été réalisés ainsi que l'identification des emplacements principaux à améliorer (notamment en termes de desserte d'accès aux ruchers). Pour ce faire, le Syndicat a rencontré des représentants d'apiculteurs, conçu et traité une enquête auprès des apiculteurs professionnels du massif, collecté les données auprès de l'ONF en matière d'emplacements de ruchers.

Associée au diagnostic sommaire de l'état des lieux du dispositif apicole présent sur le massif de l'Estérel, une estimation des travaux d'aménagement nécessaires ainsi que des coûts engendrés, a été élaborée. Ces aménagements intègrent la nécessité d'adapter le dispositif à la lutte contre le frelon asiatique (par l'augmentation à la fois du nombre de placettes de ruchers disponibles et de l'écartement spatial entre les placettes).

RUCHERS CONVENTION SMGSE				
Nature des travaux	Nombre de ruches	Surface (m ²)	Linéaire de piste d'accès (m)	Estimation financière en € TTC
Entretien	1530	7500	4560	65.220,00
Restauration	825	8220	10980	42.780,00

Le Département du Var a été sollicité pour l'obtention d'un soutien financier en complément des subventions demandées dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) 2020-2022.

2.2.2 DEFINIR LE RESEAU DE PISTES UTILES POUR CHAQUE ACTIVITE PRATIQUEE EN FORET

CFTGE : Orientation A- Action A7

OGS Estérel : Orientation 1 - Axe 1.2 - Action 1.2.1

Certaines pistes du massif, non entretenues par déclassement de leur caractère DFCI dans le nouveau PIDAF Estérel, sont néanmoins utilisées pour d'autres usages.

Cette action concerne à la fois la réalisation d'une cartographie du réseau de pistes utiles avec leur calibrage et leur usage ainsi que l'organisation de leur prise en charge.

En 2019, le Syndicat a réalisé un travail d'inventaire qui a été compilé dans le rapport de diagnostic du PP-SAP.

En 2022, la phase de définitions des orientations et choix d'aménagement du SAP a permis de sélectionner un réseau d'intérêt et de chiffrer son entretien permettant ainsi un dépôt de demande de subvention dans le cadre du CRET 2020-2022. Le montant estimé des travaux de « réparation et intégration paysagère de routes/chemins intérieurs au massif identifiés comme prioritaires » s'élèvent à 300.000,00 euros HT.

2.2.3 ETUDE PREALABLE A LA DEFINITION D'UN PROGRAMME STRATEGIQUE DE PREVENTION/ELIMINATION DES MACRODECHETS SUR LE LITTORAL DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

Montant 2022 : 67.320,00 € TTC

Le projet consistait à mettre en place sur l'Estérel une stratégie pertinente permettant de canaliser et de réduire les impacts d'une fréquentation de masse sur les milieux littoraux, en particulier en termes de macrodéchets. En raison de l'impossibilité du prestataire à réaliser l'intégralité de la prestation par manque de personnel, il a été décidé de résilier le marché à ses torts à l'issue de la phase 1 « Diagnostic ». La prestation a donc été soldée pour un montant total de 67.320,00 € TTC.

Pour rappel, la subvention suivante avait été accordée et versée dans son intégralité.

FINANCEURS	Montant
Région SUD - Appel A Projet « Fond de dépollution »	35.000,00 €

2.2.4 ETUDE PREALABLE A LA REHABILITATION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU SITE DE L'ANCIEN LAC DE L'ECUREUIL

Montant prévu 2022 : 13.000,00 €

Le marché, arrêté en novembre 2021 à l'issue de la phase 1 « Diagnostic » n'a pu être relancé en 2022. Aucune dépense n'a donc eu lieu concernant ce projet.

2.3 AMELIORER ET RENFORCER L'IDENTITE DU TERRITOIRE

Sur le territoire Grand Estérel, l'enjeu est à la fois de concilier l'ensemble des pratiques sur le territoire mais également de préserver, d'améliorer et de promouvoir un cadre paysager de qualité. La réalisation du SAP a permis d'établir une stratégie d'accueil à l'échelle du territoire, à court, moyen et long terme en définissant à la fois l'offre d'accueil et en posant les bases d'un projet paysager. L'amélioration du cadre paysager de l'Estérel reposera sur la réduction des dysfonctionnements paysagers et sur la valorisation du patrimoine.

2.3.1 AMELIORER L'INTEGRATION PAYSAGERE DES EQUIPEMENTS DU MASSIF

CFTGE : Orientation B - Action B1

OGS Estérel : Orientation 1 - Axes 1.1, 1.2 & 1.6

Grâce à l'identification des accès au massif, zones d'accueil cardinales et portes d'entrée de niveau 2, des études pré-travaux et de premiers aménagements ont été réalisés en 2022.

2.3.1.1 Zones d'accueil cardinales

Sud : Agay/Gratadis/Belle barbe/Anthéor

Montant étude naturaliste 2022 : 15.817,44 euros TTC

Commune de Saint-Raphaël

Montant étude pré-travaux 2022 : 39.600,00 euros TTC

L'étude naturaliste quatre saisons se finalisera début 2023 par l'évaluation des incidences Natura 2000. La prestation relative à la réalisation du diagnostic écologique quatre saisons a été quant à elle réalisée intégralement en 2022.

L'étude préalable aux travaux d'aménagement paysager et d'accueil du public sur la zone d'accueil cardinale sud « Agay/Gratadis/Belle barbe/Anthéor » a été arrêtée à l'issue de la phase 1 « Diagnostic » en mars 2022 pour un montant de 39.600,00 € TTC. La prestation se poursuivra en 2023.

Composante

Dans le cadre du CRET 2020-2022, le Syndicat sollicite un financement pour la réalisation des travaux d'aménagement, qui seront définis dans les études pré-travaux.

Le secteur à aménager/organiser concerne la rue de Gratadis depuis la RD 100, les stationnements de Gratadis, Belle-Barbe et Anthéor, ainsi que les voies d'accès les reliant avec

les abords. Il s'agit d'une porte d'accès majeure au Grand Site. Elle supporte la plus grande fréquentation en termes d'accès motorisé avec un tiers des passages recensés.

Elle se compose de :

- Quatre espaces de stationnement pour les véhicules. Les usages et pratiques des aires diffèrent ; certaines sont utilisées comme espace de stationnement sensus stricto pour un public sportif qui pratique une activité dans le massif, tandis que d'autres sont de véritables espaces de détente/loisir pour un public plus sédentaire et familial,
- Une voie d'accès desservant les divers stationnements, également répertoriée comme accès de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI),
- Un promontoire rocheux naturel qui surplombe le lac du Grenouillet,
- Un accès à un site d'escalade.

Cette zone d'accueil est à l'image de la diversité des paysages du massif. Tantôt espace intime au creux d'un vallon, elle a ailleurs les caractères des milieux ouverts, en promontoire d'un col ou sur un plateau.

Objectifs

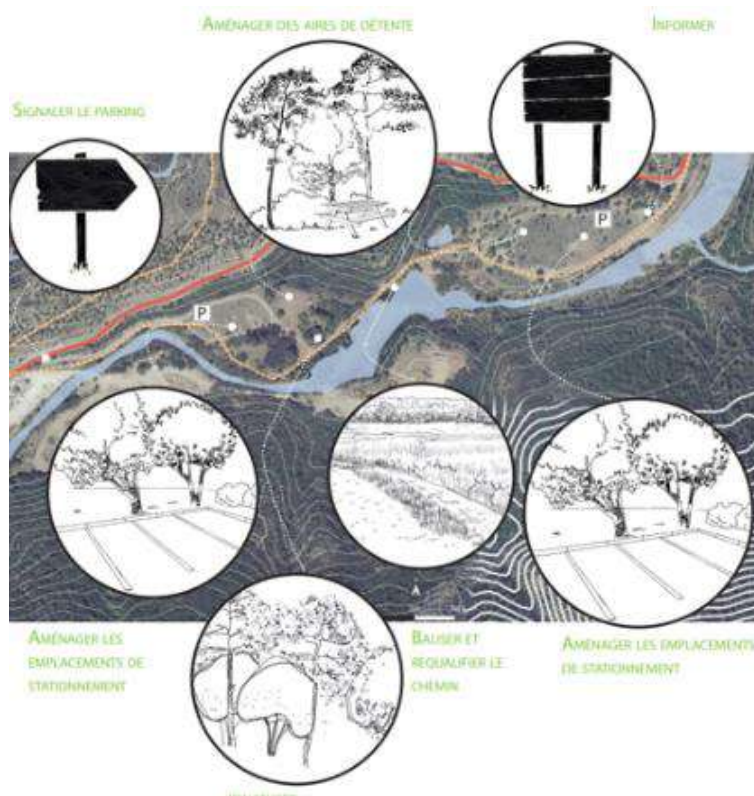
- Apporter des solutions aux problèmes de stationnement et de fonctionnement global de la zone et favoriser l'accessibilité en mobilités douces,
- Améliorer l'accueil du public en répondant aux besoins des diverses catégories d'utilisateur,
- Améliorer l'information sur site et faire du site un espace de pédagogie et de découverte de la géologie volcanique exceptionnelle du Grand Site, ainsi que d'autres aspects liés au patrimoine naturel et culturel local,
- Améliorer la gestion de la fréquentation et les cheminements sur le site,
- Rendre fonctionnel le réseau d'itinéraires de nature du Grand Site,
- Améliorer la préservation du site, restaurer sa qualité paysagère, mettre en valeur les points de vue.

Descriptif

- Maîtrise d'Œuvre de travaux,
- Aménagement et requalification d'espaces de stationnement automobile mais également bus/vélo/cheval de manière à favoriser les transports en commun et les mobilités douces,
- Réfection de l'assiette de portions de route/acotements,
- Organisation/sécurisation des cheminements,
- Aménagement végétal, aménagement paysager, renaturalisation d'espaces,
- Mobilier léger d'accueil du public : toilettes sèches, équipements de type repos, pique-nique ou contemplatifs, accueil des personnes en situation de handicap,
- Signalétique d'information sur site (conforme à ce que prévoit la Charte de Signalétique Grand Site 2021 pour cette catégorie de porte d'entrée du massif) : information sur le Grand Site, réseau d'itinéraires de sports de nature autorisé, information environnementale et patrimoniale, réglementation, information temporaire actualisable.
- Développement d'un projet de médiation patrimoniale grand public avec mobilier adapté.

Réalisations en 2022

Le bureau d'étude ECOTONIA a produit un diagnostic écologique quatre saisons (juillet 2021 à octobre 2022) afin de définir le contexte écologique du projet d'aménagement et de déterminer la meilleure intégration en termes d'impact sur la faune et la flore en présence. Parallèlement le groupement SIGNES PAYSAGE/TRANSITEC/TOURISME ET PATRIMOINE/AUBIN a élaboré le diagnostic relevant les éléments de paysage, les vues et panoramas, les flux, déplacements et accès ainsi que les éléments du patrimoine remarquable et vernaculaire (octobre 2021 à mars 2022).



Les phases avant-projet sommaire et avant-projet définitif visant à asseoir la conception du projet et le programme d'opérations sont à venir en 2023.

Test navette



Afin d'améliorer la mobilité sur cette zone d'accueil où des épisodes de saturation des parkings ont été constatés et dans l'optique d'un recul de la voiture du cœur Grand Site, le Syndicat a souhaité proposer une nouvelle expérience aux visiteurs par la mise en place d'un service de transport collectif gratuit de navettes le dimanche 22 mai 2022. Cette action s'est faite en partenariat avec Estérel Côte d'Azur

Agglomération, Agglobus, Estérel Cars, l'Office National des Forêts, la ville de Saint-Raphaël et Estérel Côte d'Azur.



De 9h à 17h, quatre bus ont été mobilisés pour effectuer 14 rotations sur un parcours constitué de sept arrêts.



251 passagers ont été pris en charge à la montée et 220 à la descente avec un pic de remplissage de 50 passagers cumulés pour la navette de 11h30. 138 questionnaires de satisfaction ont été complétés à cette occasion et révèlent un fort taux de satisfaction quant à l'amplitude, aux horaires, fréquences et nombres d'arrêt proposés. 85% des usagers souhaiteraient que ce service soit mis en place régulièrement lors des périodes de pic de fréquentation et 82% indiquent qu'ils n'ont pas subi la restriction de circulation comme une contrainte.

Nord : Col du Testanier / Malpey

Montant étude naturaliste 2022 : 17.725,56 euros TTC

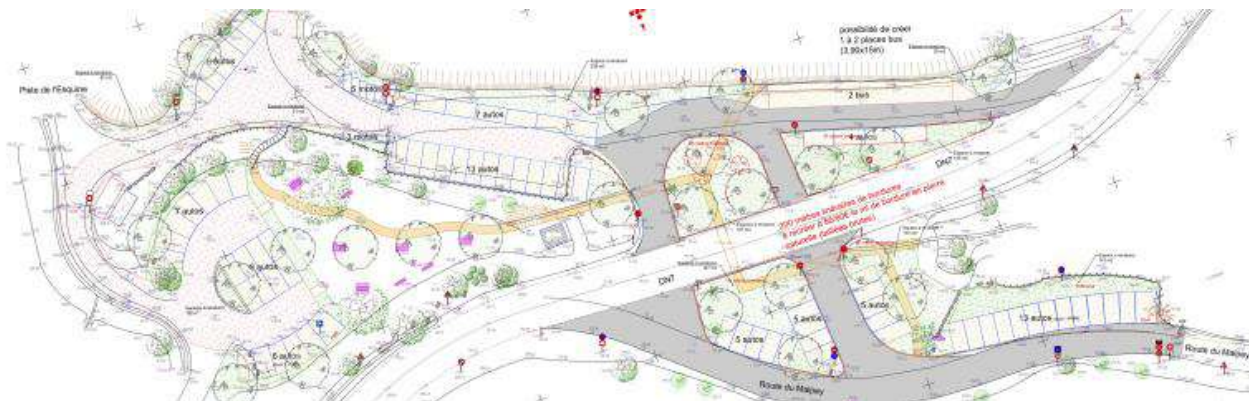
Commune de Fréjus

Montant étude pré-travaux 2022 : 18.820,50 euros TTC

Le bureau d'étude ECOTONIA a produit un diagnostic écologique quatre saisons (février 2021 à mai 2022) afin de déterminer le contexte écologique du projet d'aménagement et définir la meilleure intégration en termes d'impact sur la faune et la flore en présence.

Parallèlement, le marché relatif à la réhabilitation de l'ensemble architectural de la maison forestière du Malpey et à l'aménagement de la zone d'accueil cardinale nord « Col du

Testanier/Malpey » attribué au groupement ARCHIGEM/APIC/TERRAM PAYSAGES/ECOMED/SOL.A.I.R./MAITRES DU REVE SIGNES PAYSAGE/TRANSITEC/ TOURISME ET PATRIMOINE/AUBIN a été résilié en avril 2022 suite à la délibération n°2021-052 du 10 décembre 2021 relative à l'abandon du projet de réhabilitation de la maison forestière.



Un marché visant uniquement la zone d'accueil cardinale nord doit être lancé afin d'obtenir l'avant-projet définitif et pouvoir ainsi débiter les travaux.

Roquebrune-sur-Argens : Chapelle Saint-Roch/Lac Aréna

Montant 2022 : 25.000,00 € TTC

Commune de Roquebrune-sur-Argens

Dans le cadre du SAP, cinq zones d'accueil principales ont été identifiées : quatre dites cardinales sur la partie centrale de l'Estérel et une 5^e située à l'entrée du village de Roquebrune-sur-Argens donnant accès aux sites emblématiques du Rocher et du lac Aréna.

En vue de contribuer à la mise en valeur de ce site, le Syndicat finance une partie de l'investissement par la mise en place de la signalétique Grand Site et l'amélioration des aménagements. Sur la base des schémas d'intentions paysagères produits par le paysagiste conseil de la DREAL PACA, le projet a été affiné par la commune en 2022 en vue d'une réalisation de l'aménagement au printemps 2023.

2.3.1.2 Portes secondaires

Montant 2022 : 16.234,14 € TTC

Commune de Roquebrune-sur-Argens

Composante

Dans le cadre du SAP, un réseau d'itinéraires de nature (randonnées pédestres, VTT, équestres et escalade) a été défini. Il est accessible par des portes d'entrée dans le massif de plus ou moins grande importance : de niveau 1 (zones d'accueil cardinales), de niveau 2 et de niveau 3 avec des aménagements dégressifs associés.

Les portes d'entrée de niveau 2 sont des zones de stationnement et d'entrée dans le massif, relativement fréquentées, dans lesquelles se trouveront un espace de stationnement aménagé/paysagé et un ensemble d'informations. Certaines de ces portes sont déjà fonctionnelles en matière de stationnement et ne requièrent pas urgemment de réaménagements paysagers. Seule la pose des panneaux d'information Grand Site sera réalisée à court terme sur ces sites.

En revanche, certaines portes, en plus d'une implantation de signalétique Grand Site, requièrent selon les cas une requalification paysagère des espaces de stationnement, une réorganisation des cheminements et certains aménagements d'accueil du public pour être fonctionnelles et d'une qualité Grand Site suffisante. Les portes d'entrée de niveau 2 visées par cette opération sont les suivantes :

- Cimetière de Bagnols en Forêt – départ vers le site emblématique de la Pierre du Coucou,
- Colle Douce (stationnements multiples),
- Roussivau,
- Malpasset (secteur de départ de l'itinéraire vers l'ancien barrage),
- Colle du Rouet (accès à la forêt domaniale de la Colle du Rouet de Puget, et accès à la forêt de Raphèle de Roquebrune-sur-Argens). Remarque : pour cette porte, plusieurs possibilités de sites sont encore à l'étude. L'analyse des contraintes en cours (foncier, topographie, accessibilité...) permettra de déterminer l'emplacement optimal.

Objectifs

- Rendre fonctionnel le réseau d'itinéraires de nature du Grand Site,
- Améliorer l'intégration paysagère du stationnement et favoriser l'accessibilité en mobilités douces,
- Améliorer l'accueil du public et son information sur site,
- Améliorer la gestion de la fréquentation et les cheminements sur le site.

Descriptif

- Etudes d'avant-projet d'aménagement,
- Maîtrise d'Œuvre de travaux,
- Aménagement et requalification d'espaces de stationnement,
- Organisation/sécurisation des cheminements,
- Aménagement végétal et aménagement paysager,
- Réfection de l'assiette de portions de route / chemin,
- Signalétique d'information sur site : 2 panneaux d'information généraux, avec complément éventuel de panneaux de médiation patrimoniale selon les cas,
- Mobilier léger d'accueil du public (éventuellement selon les cas) : équipements de type repos, pique-nique, voir toilettes sèches.

Bouverie : inauguration le 16 septembre 2022



Le site des grottes préhistoriques de la Bouverie a été identifié comme site d'intérêt dans le cadre du SAP et l'aire de stationnement qui le dessert est considérée comme une porte d'entrée du massif. C'est un point de départ de nombreux itinéraires pédestre, équestre et VTT qui donne accès aux gorges du Blavet, au site d'escalade de la face sud du Blavet ainsi qu'aux grottes préhistoriques de la Bouverie.



Le Syndicat participe au financement de ce projet à hauteur de 25.000,00 euros HT, et est Maître d'Ouvrage pour les travaux suivants :

- 21.40000 € HT pour l'aménagement en mobilier du parking (fourniture et pose d'un portique bois anti-pénétration camping-car, d'une clôture champêtre bois, de gardes roues en rondin de bois, de potelets bois, de deux bornes de stationnement vélo, et réalisation d'une dalle de béton pour le positionnement d'une toilette sèche aux normes Personne à Mobilité Réduite),
- 3.600 euros € HT sont réservés en vue de la fabrication des panneaux d'information de la gamme de signalétique Grand Site Estérel en remplacement des panneaux d'information temporaires installés par la commune en 2022.

Ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention à la Région Sud en avril 2022 au titre du CRET 2020-2022, à hauteur de 30% du coût. Ce projet est intégré dans le dossier de demande de subvention intitulé « Requalification et mise en valeur paysagère de 4 micro-sites emblématiques ».

Le Syndicat a également encadré les travaux de sécurisation ainsi que le balisage des itinéraires de randonnée pédestre des grottes de la Bouverie aux côtés des agents communaux. Le balisage et la rédaction des descriptifs touristiques des itinéraires ont été réalisés dans le cadre de la convention établie entre le Syndicat et la Fédération Française de Randonnée pédestre (comité FFR 83) et en accord avec la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) pour le secteur passant aux pieds des voies d'escalade.

2.3.1.3 Réparations des routes/chemins intérieurs du massif

Montant 2022 : 14.400,00 € TTC

Commune de Saint-Raphaël

Descriptif

Au sein du massif, de nombreuses routes ont été fermées à la circulation motorisée publique, mais certaines sont fortement dégradées et présentent un fort impact paysager. D'autres routes intérieures au massif sont encore accessibles à la circulation motorisée publique et se dégradent progressivement. Elles font parfois l'objet de rustines d'urgence non intégrées paysagèrement, qui ne sont plus compatibles avec les principes d'aménagement du Grand Site validés dans le PP. Enfin, certains chemins ne sont plus entretenus alors qu'ils sont essentiels pour le maintien des activités pratiquées dans le massif telles que l'apiculture.

Objectifs

- Meilleure intégration paysagère de portions de routes/chemins stratégiques intérieurs au massif,
- Sécurisation du cheminement sur des portions de routes/chemins stratégiques intérieures au massif,
- Entretien d'accès à des ruchers permettant de pérenniser l'activité apicole dans le massif, dans un souci de bonne intégration paysagère des chemins concernés.

Réalisations 2022

Pour la bonne circulation des véhicules de transport collectif mobilisés lors du test navette, le Syndicat a procédé à la réfection de la voirie de la piste DFCl « Pic de l'Ours » qui amène jusqu'au col Notre-Dame, ouverte à la circulation publique, pour un coût de 12.000,00 € HT, en accord avec l'Office National des Forêts et conformément aux attentes de la DREAL PACA au titre de l'intégration paysagère en Site Classé (nettoyage des surfaces, reprise de l'assiette, restitution d'une chaussée carrossable par mise en forme d'enrobé à chaud, compactage d'une couche de matériaux rhyolitiques issus du site et broyage de la chaussée).

2.3.2 DEFINIR DES PRESCRIPTIONS POUR LES TRAVAUX FORESTIERS ADAPTES AUX ENJEUX LOCAUX ET LIMITER L'EXPANSION DU MIMOSA

CFTGE : Orientation B - Actions B2 & B4

Commune de Fréjus

OGS Estérel : Orientation 5 - Axe 4 - Action 5.4.2

La réalisation de travaux forestiers implique une intervention en espace naturel, parfois en zones sensibles, qui peut se traduire par des impacts sur l'environnement et le paysage. L'enjeu est d'adapter les modes d'intervention en fonction de la sensibilité des milieux et des sensibilités identifiées au préalable (zone à fort impact paysager, zone à forte fréquentation, milieu naturel sensible, zone de production agricole).

Lutter contre le *mimosa dealbata* est un enjeu majeur dans le massif de l'Estérel car l'espèce est en expansion notamment post entretien de débroussaillage DFCl qui, par l'ouverture du milieu, crée des conditions favorables d'implantation.

En partenariat avec Natura 2000 et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) PACA, gestionnaire du site privé du Bombardier sur la commune de Fréjus, une action a été menée le long du périmètre débroussaillé de la piste DFCl H90 La Louve. L'action du Syndicat a consisté à faire réaliser par l'entreprise un protocole adapté (coupe des troncs de mimosa à 20 cm et stockage des rémanents sur les accotements). L'action de Natura 2000 et du CEN PACA a consisté en un arrachage, mécanique à la mini-pelle et manuel, des souches et drageons de mimosas, un broyage sur place des rémanents en vue d'une valorisation sur site par répartition sur les sentiers.

2.3.3 REQUALIFICATION ET MISE EN VALEUR PAYSAGERE DE MICRO-SITES EMBLEMATIQUES DE L'ESTEREL

OGS Estérel Orientation 3 - Axe 3.2 - Action 3.2.3

Commune de Théoule-sur-Mer

Montant 2022 : 44.000,00 €

Suite à la production d'une esquisse paysagère de restauration du site emblématique de Notre-Dame d'Afrique dans le cadre de l'étude PP-SAP, le Syndicat a accompagné la ville de Théoule-sur-Mer dans son appropriation du livrable lors de visites terrain. Lors de ces échanges, des adaptations ont été demandées et il est apparu que la procédure d'acquisition du foncier n'avait pas encore abouti. Dans ce cadre, aucune étude environnementale n'a été lancée.

Objectifs

- Aménager pour mieux accueillir, mettre en valeur et protéger quatre sites emblématiques du massif,
- Faire découvrir et protéger des sites peu connus (grottes de la Bouverie, site des meulières),
- Initier la mise en œuvre du projet pédagogique de découverte du Grand Site, raconter sur site des pans de son histoire et de son patrimoine,
- Mettre en scène le paysage (aménagement de belvédères),
- Mettre en place des actions « marqueurs », permettant de lancer la phase opérationnelle de l'OGS.

Descriptif de l'opération

Des schémas d'intention paysagers ont été réalisés en 2021 dans le cadre du PP pour 3 micro-sites : Notre-Dame d'Afrique, le site des anciennes meulières de la Pierre du Coucou et les belvédères du Pic de l'Ours. Les travaux d'aménagement du site de Notre-Dame d'Afrique consiste à requalifier cet espace naturel par la reprise de plateforme avec terrassement et gestion hydraulique, la renaturation par mise en défens et l'effacement du chevelu anarchique de sentier.

Réalisation en 2022

L'avant-projet définitif a été approuvé par la commune de Théoule-sur-Mer, le Syndicat assurera l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'ensemble du projet qui est porté financièrement par la commune et assurera la Maîtrise d'Œuvre (MOE) pour le volet « maçonnerie en pierre sèche – gestion des eaux de ruissellement »

2.4 PARTAGER L'ESPACE FORESTIER

La réalisation d'une étude fréquentation en 2016-2018 a révélé les flux de fréquentation du site et les caractéristiques des usages des visiteurs. Le SAP a, quant à lui, ciblé la structuration des activités à l'échelle du territoire. Il s'agissait d'une démarche concertée d'aménagement de l'espace forestier pour accueillir le public.

2.4.1 OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION

CFTGE : Orientation C - Action C1

OGS Estérel : Orientation 5 - Axe 1 - Action 5.1.4

Montant 2022 : 4.386,00 € TTC

La licence éco-visio professionnelle annuelle, incluant la télétransmission quotidienne automatique et la sauvegarde des données a été payée en mars 2022 pour un montant de 3.780,00 € TTC. Le renouvellement des batteries s'élève en 2022 à 606,00 € TTC.

L'étude de fréquentation quantitative et qualitative de l'Estérel, demandée dans le cadre de l'OGS, a été achevée en 2018.

Les résultats de l'étude ont mis en évidence que le massif et son littoral sont fréquentés toute l'année, avec 2.150.000 visites/an (soit 1.500.000 visites/an pour le secteur forestier et 586.000 visites/an pour le secteur littoral-hors plage), pour 435.000 visiteurs différents/an (soit une moyenne de 4,95 visites/personne/an).

Afin d'assurer un suivi de la fréquentation sur le long terme, 18 éco-compteurs avaient été répartis dans le massif de l'Estérel :

- 10 éco-compteurs, propriétés du Syndicat dont 2 sont hors service pour acte de vandalisme répété sur le secteur de La Lieutenante à Puget-sur-Argens et pour mise au jour du système de comptage par détérioration de la piste sur le secteur de Malpasset,
- 2 éco-compteurs, propriétés de l'ONF dont 1 hors service car mal positionné sur le secteur du Trayas,
- 6 éco-compteurs, propriétés du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Grâce à une convention entre les structures, la centralisation et l'analyse de l'ensemble des données sont effectuées par le Syndicat permettant ainsi l'émergence d'un Observatoire de la Fréquentation de l'Estérel dont la méthodologie de fonctionnement a été définie dans le cadre de l'étude de fréquentation. Il permet de mesurer l'évolution de la fréquentation dans le massif de l'Estérel et, à terme, apportera une vision sur l'impact des aménagements mis en place.

NB: Il est à noter que l'agent en charge des éco-compteurs au sein de l'ONF a quitté la structure et n'a pas été remplacé. Un dialogue a été initié pour une rétrocession du matériel au bénéfice du Syndicat mais cela a été impossible car les éco-compteurs font partie des biens immobilisés pour une période de 10 ans. Le Syndicat a donc dû prendre à sa charge financière la maintenance de ce matériel sans en être toutefois propriétaire afin de pouvoir continuer à l'exploiter.

2.4.2 PLAN PAYSAGE & SCHEMA D'ACCUEIL DU PUBLIC

CFTGE : Orientation C - Action C2

OGS Estérel : Le PP-SAP est l'étude cadre qui a permis la production du programme d'actions

Montant 2022 : 50.000,00 € TTC

Les phases de définition du programme d'action du PP-SAP, lancées en 2021, se sont terminées en 2022 et ont ainsi finalisé le marché pour un montant de 151.140,00 euros TTC.

Pour rappel, les subventions suivantes avaient été accordées et ont été versées dans leur intégralité.

FINANCEURS	Montant
DREAL PACA	63.744,00 €
Région SUD	24.000,00 €
Département des Alpes-Maritimes	3.456,00 €

Officiellement dans la Démarche Grand Site de France depuis le 1^{er} octobre 2018, le massif de l'Estérel a lancé deux études-cadres que sont un PP et un SAP. Ces études ont été menées pour le compte et aux côtés du Syndicat dans une démarche partagée auprès de l'ensemble des partenaires de 2018 à 2022.

Le **Plan de Paysage** est un document reliant l'aménagement et la protection des espaces naturels avec l'objectif d'améliorer la perception des paysages et de préserver la richesse des milieux. Au vu des enjeux du massif, il a pour vocation de placer le curseur entre mise en lumière des paysages et protection des milieux, entre aménagement et non intervention. Il cherche à redéfinir le rapport frontal ville/massif. In fine, il donne lieu à un programme d'actions hiérarchisant les interventions dans l'espace et dans le temps.

Par suite d'un diagnostic paysager approfondi, les grandes orientations suivantes ont été définies :

- Orientation 1 - Faire vivre le massif et préserver son intégrité écologique et paysagère,
- Orientation 2 - Cultiver la ville paysage,
- Orientation 3 - Révéler l'exceptionnel et préserver les sites sensibles terrestres et marins,
- Orientation 4 - Activer la pérennisation du Grand Site : un projet de gouvernance ambitieux.

Le **Schéma d'Accueil du Public** repose, quant à lui, sur un ensemble d'orientations prenant en compte les demandes de différents types de visiteurs :

- Connaître et s'informer sur le Grand Site,
- Pouvoir se rendre sur le Grand Site,
- Être bien accueilli en matière d'équipements et d'information,
- Pouvoir parcourir le Grand Site,
- Découvrir et comprendre son patrimoine naturel et culturel.

Cette stratégie croise ensuite ces éléments avec les différents types d'équipements à mettre en place mais aussi avec la nécessité de préservation du Grand Site et la prise en compte des évolutions climatiques, énergétiques et sociétales qui s'annoncent.

Ce croisement a permis de définir d'abord quatre orientations opérationnelles :

- Une stratégie d'actions sur les mobilités pour accéder au Grand Site (signalétique routière, développement des mobilités douces, limitation de la pénétration des voitures en cœur de massif),
- L'organisation et l'équipement des zones d'accueil hiérarchisées selon une typologie (portes de niveau 1, portes de niveau 2, sites emblématiques, ...),
- La création d'un réseau d'itinéraires entretenus et balisés pour les différents types d'activités de pleine nature (piétons, cyclistes, cavaliers, grimpeurs, ...),
- La définition d'une stratégie de médiation des patrimoines (schéma d'interprétation, circuit de découverte des principaux patrimoines, ...).

A cela s'ajoutent deux axes plus transversaux venant compléter la réflexion :

- La définition et la mise en place d'une politique de communication et d'information partagée par l'ensemble des acteurs,
- La définition et la réalisation d'un gamme de signalétique adaptée.

Composé des trois phases décrites ci-après, le bureau d'étude en charge du PP-SAP a fourni les livrables suivants :

Diagnostic (2019) :

- diagnostic paysager (232p),
- diagnostic du schéma d'accueil du public (159p),
- carte des paysages terrestres.

Orientations (2021) :

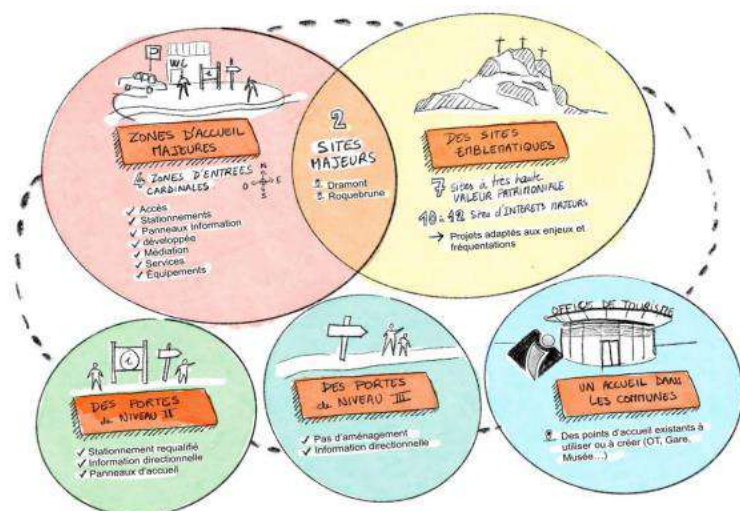
- objectifs de qualité paysagère (102p),
- stratégie d'accueil du public (125p),
- schémas d'intention sur 4 sites stratégiques (36p),
- grands principes de signalétique (65p),
- cartographies haute définition.

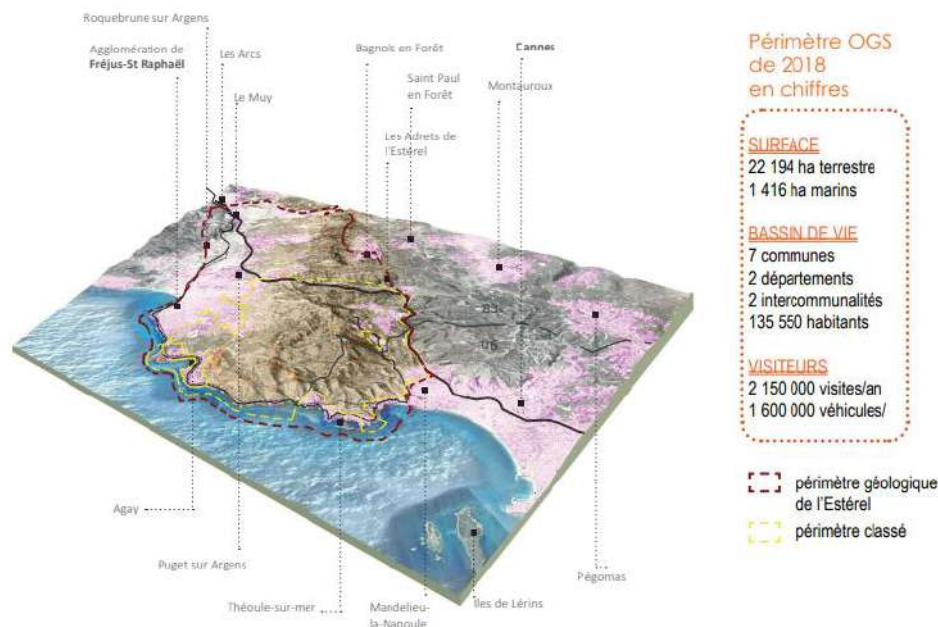
Programme d'actions (2022) :

Le 7 mars 2022 s'est tenu le COPIL OGS de clôture de la phase d'élaboration du programme et des fiches action du PP et du SAP du Grand Site de l'Estérel.

Les livrables finaux de cette dernière phase du marché public Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public ont été transmis en date du 15 juin 2022 aux partenaires du projet. Sont concernés :

- 16 fiches actions intégrant les remarques formulées lors du COPIL OGS du 7 mars 2022,
- un tableau de synthèse du programme d'action Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public, issu du Comité Technique OGS élargi aux élus du 1er octobre 2021. Ce tableau servira de base en 2022 à la rédaction du programme OGS 2022-2028, affiné dans sa priorisation et programmation financière,
- le diagramme actions / temps du programme d'action Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public, permettant de visualiser la répartition temporelle des actions,
- deux synthèses grand public de communication sur le Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public du Grand Site de l'Estérel.





2.4.2.1 Itinéraires de sports de nature

OGS : Orientation 2 - Axe 2 - Actions 2.1 & 2.2

Montant 2022 (FFR) : 102.000,00 euros TTC

Montant 2022 (Formation) : 2.040,00 euros TTC

Objectifs

- Montée en qualité du réseau d'itinéraires et amélioration de l'accueil du public,
- Sécurisation des progressions par rapport aux différents types d'usages,
- Adaptation du niveau de confort aux usages et publics ciblés,
- Canalisation de la fréquentation sur des itinéraires bien délimités, réduction des divagations dans l'espace naturel et des impacts liés,
- Permettre une information complète et attractive sur des lieux d'accueil.
- Participer à la sensibilisation sur le patrimoine.
- Contribuer à une meilleure sécurité des différents types d'usagers.
- Disposer d'un réseau d'itinéraires parfaitement signalé en matière directionnelle.

Composantes

- Balisage d'un réseau d'itinéraires de nature d'environ 600 km (pédestre, VTT, équestre et accès aux sites d'escalade officiels) au sein du périmètre du Grand Site de l'Estérel et sur le secteur de Roquebrune-sur-Argens intégré à l'unité géologique de l'Estérel,
- Requalification de la partie prioritaire du réseau d'itinéraires (travaux d'assiette, débroussaillage, etc.),

- Définition technique de la gamme de signalétique Grand Site, réalisation et pose d'une partie de la signalétique du Grand Site de l'Estérel (100% des poteaux flèches directionnels de jalonnement des itinéraires d'activité de nature, et la conception et la pose des panneaux d'information sur des portes d'entrée de niveau 2).

Descriptif de l'opération

1. Regualification et balisage de la partie prioritaire du réseau d'itinéraires de nature :
 - Définition de boucles et itinéraires de nature pour divers types de pratiquants (pédestre, VTT, équestre) aux niveaux de pratique différents (accessible familles-poussettes, facile, moyen, difficile), au sein du réseau identifié dans le Schéma d'Accueil du Public de l'Estérel de 2021. Rédaction des descriptifs « pas à pas » des circuits, destinés à leur mise en tourisme (textes et informations destinés aux guides d'itinéraires du Grand Site, et sites web officiels).
 - Définition d'un plan de jalonnement / balisage pour les diverses pratiques.
 - Balisage sur site des itinéraires aux normes des fédérations nationales d'activité de nature : Fédération Française de Randonnée - FFR, Fédération Française de Cyclisme – FFC, Fédération Française d'Equitation - FFE.
 - Travaux de réhabilitation de linéaires de sentiers/chemins existants (reprise de l'assiette, débroussaillage, gestion de l'eau-érosion, mise en défens des sentiers anarchiques longeant les itinéraires à officialiser, etc.).
2. Définition, réalisation et pose d'une partie de la signalétique du Grand Site de l'Estérel
 - Sur base des principes définis dans la Charte de signalétique Grand Site Estérel (validée en 2021, en annexe du Schéma d'Accueil du Public du Grand Site de l'Estérel), concevoir/élaborer techniquement la gamme de signalétique du Grand Site, en vue de pouvoir mettre en place un marché à bons de commande. La réalisation de l'AVP-PRO/DCE de la gamme de signalétique comprendra les éléments ci-dessous :
 - La conception de onze « skylines » correspondant aux 11 unités paysagères et qui ont été identifiés dans le Plan Paysage
 - La proposition de plusieurs lignes de composition et de matériaux pour la signalétique au niveau AVP basée sur les esquisses réalisées précédemment en 2021 avec intégration de la « skyline »,
 - Une phase de concertation avec les gestionnaires,
 - La finalisation de la gamme retenue de signalétique au niveau PRO/DCE avec l'ensemble des détails techniques notamment des natures de matériaux, des assemblages et des modes de fixations.
 - Réaliser les poteaux-flèches directionnels jalonnant les itinéraires de nature (pour les pratiques pédestre, VTT, équestre, et les accès aux sites d'escalade) et la pose associée.
 - Réaliser une 1^{ère} partie de la signalétique d'accueil et d'information de site : conception du contenu des panneaux d'information, fabrication des panneaux, pose des panneaux sur site. Est visée en priorité l'installation des panneaux d'accueil sur les portes d'entrée de niveau 2 ne faisant pas l'objet d'un programme de réaménagement complet (12 à 14 portes d'entrée): il s'agit des entrées déjà fonctionnelles où la réalisation de travaux d'aménagement n'est pas prioritaire, et où seule la pose des panneaux d'information sera réalisée dans un premier temps. NB : les panneaux et mobiliers concernant des secteurs où un projet complet de réaménagement est prévu seront financés en règle générale dans le cadre de l'enveloppe

financière dédiée à chaque projet d'aménagement considéré (ex : Zones d'accueil principales, portes de niveau 2 faisant l'objet d'un projet de réaménagement complet, sites emblématiques, balades thématiques, etc.).

Réalisations en 2022:

- Préparation de l'ensemble des conventions d'autorisation de passage,
- Réalisation du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) relatif aux travaux d'aménagement des itinéraires,
- Définition des boucles d'itinéraires de nature au sein du réseau identifié dans le SAP,
- Balisage peinture FFR sur 4 boucles du réseau pédestre (Rocher de Roquebrune et Bouverie),
- Rédaction des descriptifs « pas à pas » d'itinéraires pour les 4 boucles du réseau balisé,
- Réalisation d'une partie des travaux de remise à niveau des itinéraires sur les boucles réalisées (pose de main courante, emmarchement, enlèvements d'arbres effondrés...),
- Définition des 50 boucles de randonnée pédestre avec le Comité 83 de la FFR,
- Préparation du plan de balisage des circuits multi-activités pour le réseau d'itinéraires à la jonction des communes de Bagnols-en-forêt, Puget sur Argens et Roquebrune sur Argens (activités pédestre, VTT, équestre, escalade),
- Rencontre avec la FFC lors du Roc d'Azur pour le dépôt conjoint des dossiers de labélisation SMGSE/CCPF,
- Mise en défens de sentes sur le Rocher de Roquebrune,
- Mise en défens de sentes sur Rastel d'Agay,
- Mise en défens de sentes sur la Bouverie,
- Définition de la gamme de signalétique VTT SMGSE/MBF,
- Rencontre avec la FFC lors du Roc d'Azur pour présenter le projet de labélisation des itinéraires VTT de la CCPF et du SMGSE parallèlement,
- Définition technique de la gamme de signalétique Grand Site,
- Conception des poteaux flèches directionnels et présentation d'un prototype.

NB : Une convention permettant la délégation de gestion de l'activité VTT Enduro sur le site de l'Auriasque sur la commune de Fréjus a été signée le 29 août 2022. La commune permet ainsi l'utilisation du site par l'AMSLF sous conditions d'aménager et d'utiliser le site aux conditions définies par le Syndicat. Les emplacements des tracés et les périodes d'utilisation ont été validées après concertation avec les différents acteurs concernés (Office National des Forêts, société de Chasse, SDIS). Les travaux d'aménagement ont débuté le 9 décembre 2022 avec les membres de l'AMSLF

2.4.2.2 Gestion des sites d'escalade

OGS : Orientation 2 - Axe 2 - Actions 2.3

Montant 2022 : 36.000,00 €

Composantes

Il s'agit ici de permettre la découverte du massif par le biais de l'exploration verticale. Le Syndicat assure l'aménagement des sites où se pratique l'escalade en milieu naturel, qui ont été retenus au SAP de juin 2021. L'aménagement concerne les aires d'accueil et de stationnement, la signalétique d'information et de médiation, les itinéraires d'accès et l'entretien des voies d'escalades.

Descriptif de l'opération

Les cinq sites naturels dédiés à la pratique sportive de l'escalade retenus au SAP de l'OGS doivent faire l'objet de conventionnement avec les différents propriétaires foncier, afin d'établir la délégation de compétence de gestion de l'activité escalade au profit du Syndicat.

Pour l'entretien des voies d'escalade présentes sur ces différents sites, le Syndicat s'appuie sur les équipes diplômées de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME), délégataire de la mission ministérielle d'entretien des sites naturels dédiés à la pratique.

Réalisations en 2022

- Convention avec la commune de Roquebrune-sur-Argens « face sud Blavet » signée le 12 avril 2022,
- Convention FFME « entretien des voies d'escalade » signée le 1^{er} septembre 2022,
- Réalisation des 4 phases de travaux d'entretien sur les voies de la face sud du Blavet,
- Pose des plaquettes nominatives au pied des voies de la face sud du Blavet réalisée lors d'un chantier de bénévoles,
- Aménagement des accès pédestres : travaux structurels et balisage peinture par la Fédération Française de Randonnée (FFR).

2.4.2.3 Définition, réalisation et pose de la signalétique Grand Site

Montant 2022 : 56.000,00 €

La mission de conception de la gamme signalétique Grand Site s'est faite en 2022 avec soumission d'un prototype de poteaux flèches directionnels liées aux itinéraires de sport de nature à la DREAL PACA et aux élus du Comité Syndical.

2.4.3 AMELIORER LA COMPREHENSION MUTUELLE ENTRE LES ACTEURS

CFTGE : Orientation C - Action C3

OGS Estérel : résultat de la concertation menée dans le cadre de l'étude PP-SAP

La présente action vise à favoriser la rencontre et le dialogue entre les acteurs du territoire afin que chacun puisse prendre conscience de la présence de l'autre et des implications que cela occasionne. L'objectif est de mieux se connaître afin de limiter les conflits d'usage.

L'ensemble des agents de l'Unité Territoriale Grand Estérel de l'ONF ont assisté à une réunion de présentation de la Démarche Grand Site de France par le Syndicat le 09 février 2022. Par ailleurs, un point a été effectué avant le lancement de la saison estivale pour expliquer les objectifs des tournées de sensibilisation et d'information le 01 juin.

Dans ce cadre, les Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF) des communes varoises membres du Syndicat ont été conviés les 08 juin et 28 octobre afin de, respectivement, préparer et faire le bilan de la saison estivale.

Lors du Comité de Pilotage de l'OGS de l'Estérel du 7 mars 2022, les acteurs prévus par le Schéma de gouvernance de l'OGS à savoir élus du territoire, représentants de l'Etat, gestionnaires et propriétaires d'espaces naturels, offices de tourisme intercommunaux, ... ont été conviés.

Une journée « Communication » avec la Directrice et la chargée de communication du Réseau des Grands Sites de France a été organisée le 20 septembre 2022. Elle avait comme objectifs de faire un point sur l'état d'avancement de l'OGS Estérel, de partager et redéfinir la Démarche Grand Site de France afin de déterminer les fondamentaux de la Démarche et savoir ce sur quoi il est possible de communiquer tout au long du processus de labellisation.

JOURNÉE D'ÉCHANGES AUTOUR DU GRAND SITE DU MASSIF DE L'ESTEREL : Comment faciliter une communication cohérente sur le territoire ?

Mardi 20 septembre 2022
CREPS de Boulouris : 346 Bd des Mimosas, 83700 Saint-Raphaël

PROGRAMME

Intervenants : Soline ARCHAMBAULT, Directrice du Réseau des Grands Sites de France (RGSF) ; Marie LE SCOUR, Chargée de communication et partenariats au RGSF ; Georges BOTELLA, Président du SIPME ; Fanny ROUX, Chargée de mission Opération Grand Site (OGS) Estérel

8h30 / Accueil Café

9h00 – 9h25 / Introduction

- Accueil et ouverture par M. Le Président du SIPME Georges BOTELLA
- Présentation du RGSF par Mme La Directrice, Soline ARCHAMBAULT

9h25 – 11h / Partage d'une culture commune - État des lieux - Échanges avec les participants

- Présentation par Mme la directrice du RGSF, Soline ARCHAMBAULT et Mme le SCOUR, chargée de communication des fondamentaux de la politique Grands Sites de France
- Présentation par Mme Fanny ROUX, chargée de mission OGS du projet de territoire OGS Estérel

11h – 11h15 / Pause-café

11h15 – 13h / Comment travailler ensemble entre acteurs du tourisme et de la communication ?

- Présentation par les représentants du RGSF des grands principes de la communication Grand Site de France. Exemples de collaboration tourisme/communication/Grand Site dans d'autres Grands Sites
- Tour de table et échanges : Et vous, quel est votre rôle ? Sur quoi souhaiteriez-vous travailler ? De quoi auriez-vous besoin pour faciliter une communication cohérente sur le territoire ? Que pourriez-vous apporter ?

13h – 14h / Buffet pour les participants (sur place)

14h – 15h55 / Poursuite des échanges - Atelier collaboratif

- Poursuite du tour de table et des échanges
- Atelier collaboratif - identification d'actions à mettre en place

15h55 – 16h15 / Conclusion de la journée

- Intervention de Mme la directrice du RGSF, Soline ARCHAMBAULT
- Intervention de M. Le Président du SIPME, Georges BOTELLA

Le Syndicat s'est également rendu disponible lors de réunions telles que :

- Le Comité de Pilotage Natura 2000 - 23 juin,
- La réunion annuelle des gestionnaires PIDAF du Var – 06 septembre,
- La rencontre annuelle du Réseau des Grands Sites de France - 12 au 15 octobre,
- La journée OLD, protection des populations et résilience face aux risques - 13 octobre,
- La réunion de chantier pour le lancement des travaux de sécurisation des vestiges du barrage de Malpasset - 20 octobre,
- Le Comité Technique du Contrat de Territoire Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Estérel Côte d'Azur Agglomération - 21 octobre,
- Les réunions en vue de la création d'une piste de liaison dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt (PPRIF) de la ville de Saint-Raphaël – 11 octobre et 08 novembre,
- La réunion en vue de la mise en place d'un chemin de mémoires sur le site de Bellebarbe par la ville de Saint-Raphaël - 29 novembre,

- La réunion publique à Bagnols-en-Forêt avec de présenter le Syndicat et ses actions – 08 décembre 2022.

2.4.4 COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET EDUQUER AUX FRAGLITES DU MASSIF

CFTGE : Orientation C - Action 4

Montant 2022 : 1.307,39 €

Concernant le site internet, la licence WSF annuelle, incluant la gestion et la redevance annuelle du nom de domaine, l'hébergement du service, le firewall et la maintenance, a été payée en octobre 2022 pour un montant de 1.307, 39 € TTC

Le Syndicat s'est également rendu disponible lors de réunions telles que :

- Rencontres avec les partenaires locaux : Club Alpin Français (CAF) Estérel, Comité 83 de la FFME, Association Multi-Sports et Loisirs de Fréjus (AMSLF), Comité 83 de la FFR, association Shape'n'ride, association Sakapof, association Mountain Bike Fondation, associations de chasse, professionnels sport de nature, groupements forestiers, apiculteurs,
- Inauguration de La Bouverie avec tenue d'un stand,
- Animation d'une matinée avec des scolaires sur la thématique macrodéchets en partenariat avec Natura 2000,
- Journée de nettoyage à Bagnols-en-Forêt sur le secteur de Colle Rousse avec l'association Sakapof, la FFME et le Centre Technique Municipal.

Par ailleurs neuf articles presse sont parus :

- Var Matin - Des navettes gratuites ce dimanche dans l'Estérel - mai 2022,
- L'Horizon - L'Estérel sans voiture, le test grandeur nature - mai 2022,
- Magazine de l'agglomération - Une navette gratuite en test le 22 mai dans l'Estérel - mai 2022,
- Var Matin - Maisons forestières, la sonnette d'alarme - juin 2022,
- L'Horizon - Le massif de l'Estérel, terre d'activités à préserver - juillet 2022,
- Var Matin - Incendies, ce chemin inquiète les riverains à Valescure - août 2022,
- Magazine de l'agglomération - Massif de l'Estérel vers une labellisation Grand Site de France - novembre 2022,
- Var Matin - Estérel, à l'assaut du mimosa pour sauver la biodiversité - décembre 2022
- Magazine de Fréjus - Gestion des mimosas dans le massif de l'Estérel sur la commune de Fréjus - décembre 2022

Le Syndicat a également été interviewé à trois reprises par :

- BFM TV, reportage « Des navettes pour accéder au massif de l'Estérel » - mai 2022,
- France 3, reportage « Test navette dans l'Estérel, une journée sans voiture » - mai 2022,
- BFM TV, émission « Côte d'Azur Découverte sur le massif de l'Estérel » - septembre 2022.

2.5 METTRE EN PLACE UNE GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE GRAND ESTEREL

2.5.1 MISE EN PLACE DE POINTS D'ACCUEIL ET D'INFORMATION AU SEIN DU MASSIF DE L'ESTEREL

CFTGE : Orientation D - Action 2

OGS : Orientation 5 - Axe 5.6 - Action 5.6.1

2.5.1.1 Information itinérante

Pour la première année, un binôme, formé par un agent du Syndicat et un stagiaire, a sillonné le massif de l'Estérel durant la saison estivale afin de sensibiliser et d'informer les visiteurs aux fragilités de cet espace naturel notamment en termes de risque incendie

2.5.1.2 Points d'accueil fixes

Dans le cadre du dossier de demande de labélisation Fédération Française de Cyclisme (FFC) des itinéraires VTT du SAP de l'Estérel, des points d'accueil pour les pratiquants sont à mettre en place. Ces sites permettront le lavage des vélos et la réalisation de petites réparations sur l'ensemble du territoire par conventions avec les partenaires professionnels, guides et loueurs de VTT.



Carte OGS – SMGSE chez un professionnel VTT envisagé comme site de d'accueil labélisé FFC

Par ailleurs, il est envisagé de valoriser le patrimoine bâti du massif de l'Estérel par la restauration des maisons forestières. La maison forestière de Gratadis, située au niveau de la zone d'accueil cardinale Sud, a fait l'objet de démarches permettant d'espérer la programmation de sa rénovation. Cette maison sera, une fois remise en état, un point d'accueil, d'information et de médiation majeur de l'OGS.

Afin de permettre d'engager des travaux de restauration de la maison forestière de Gratadis, le Syndicat souhaite en conventionner l'occupation avec l'ONF afin d'y installer son siège social. Pour ce faire, il est nécessaire de présenter un projet chiffré de restauration du bâti. La visite sur site en date du 18 septembre 2022 a permis au bureau d'architectes de prendre en compte l'esprit du projet afin d'établir un estimatif de coût correspondant aux besoins identifiés.

Réalisation en 2022 : estimatif financier du projet de restauration du bâti.

2.5.2 MOBILISER LES FINANCEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS ET L'ENTRETIEN DU MASSIF DE L'ESTEREL

CFITGE : Orientation D - Action D3

Jusqu'alors en phase étude, l'OGS Estérel a su mobiliser des financeurs publics tels que la Région Sud, les Départements du Var et des Alpes-Maritimes, l'Etat et l'Europe.

Le passage en phase opérationnelle de l'OGS Estérel va nécessiter une nouvelle mobilisation de financements. Dans un premier temps des demandes de subventions ont été déposées dans le cadre du CRET 2020-2022 courant 2022. Compte-tenu de la clause de revoyure engagée, le Syndicat va déposer en 2023, une nouvelle demande d'aide dans le cadre de l'Appel A Projet « sentiers de nature » mis en place par le CEREMA, établissement public sous la tutelle du Ministère en charge de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. Ce dépôt concerne l'action « accueil du public et gestion de la fréquentation : aménagement de sentiers, chemins et portes d'entrée du massif » et a été délibéré lors du Comité Syndical du 06 décembre 2022.

3 BUDGET POUR L'ANNEE 2022

Les grandes lignes du budget primitif 2022 ont été définies par le rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté lors du Comité Syndical du 25 février 2022. Le budget primitif de cet exercice s'élève à 1.816.474,25 €.

Section	Prévu (Budget Prévisionnel 2022)
Fonctionnement – Dépenses	1.142.222,25 €
Investissement - Dépenses	674.252,00 €

Lors du Comité Syndical du 6 décembre 2022, un budget supplémentaire a été présenté afin de reprendre les résultats de l'exercice antérieur et ajuster les crédits de l'exercice en cours. Il s'équilibre à 1.790.793,68 € en investissement et 84.575,47 € en fonctionnement.

4 RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Depuis le 10 août 2022, le Syndicat est présidé par Monsieur Georges BOTELLA, Maire de la Ville de Théoule-sur-Mer. Le président s'est entouré de 5 vice-présidents, constituant le bureau.

- Monsieur Christophe CHIOCCA – 1^{er} vice-président délégué aux affaires relevant de la mise en valeur et de la gestion du massif de l'Estérel,
- Monsieur Guillaume DECARD – 2^{ème} vice-président délégué aux affaires relevant des relations politiques et institutionnelles,
- Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF – 3^{ème} vice-président délégué aux affaires relevant du PIDAF et de la DFCI,
- Monsieur Michel FLEURY - 4^{ème} vice-président délégué aux affaires relevant du suivi de la réhabilitation et de l'aménagement des itinéraires d'activités de pleine nature et de découverte.
- Madame Eve STEINMETZ – 5^{ème} vice-présidente déléguée aux affaires relevant de la communication et des relations publiques.

Le Comité Syndical est une assemblée comprenant 28 représentants dont 14 membres titulaires et 14 membres suppléants assurant la représentation des membres du syndicat. Il règle par ses délibérations les affaires du Syndicat.

En 2022, le Comité Syndical s'est réuni cinq fois et a pris quarante délibérations.

Le Syndicat, depuis le 10 août dernier a connu une importante restructuration aussi bien en termes de finances, de communication que d'un point de vue organisationnel afin de pouvoir tendre vers l'obtention du label Grand Site de France.

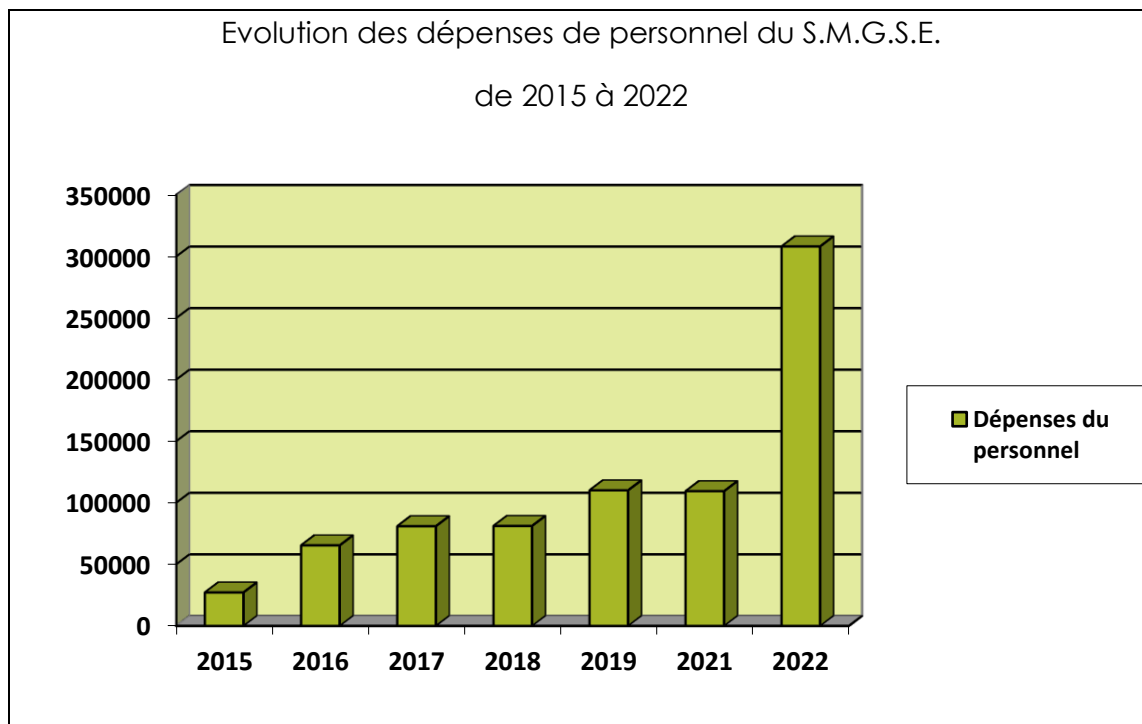
Le nombre d'agents a évolué pour atteindre un effectif de 7 agents au 31 décembre 2022.

- 3 agents en catégorie A,
 - Un agent attaché de la filière administrative, catégorie A, fonctionnaire titulaire depuis 2015, en poste depuis le 9 novembre 2015,
 - Un agent ingénieur territorial de la filière technique, catégorie A, fonctionnaire titulaire depuis le 1^{er} décembre 2022 en poste depuis le 15 avril 2019,
 - Un agent administrateur hors classe de la filière administrative, catégorie A, en contrat à durée déterminée depuis le 1^{er} juillet,
- 4 agents en catégorie B,
 - Un agent technicien territorial de la filière technique, catégorie B, en contrat à durée déterminée depuis le 1^{er} février,
 - Un agent technicien territorial de la filière technique, catégorie B, en contrat à durée déterminée depuis le 2 mai,
 - Un agent rédacteur territorial de la filière administrative, catégorie B, titulaire en poste depuis le 13 juin,
 - Un agent rédacteur territorial de la filière administrative, catégorie B, titulaire en détachement de la Fonction Publique d'Etat en poste depuis le 5 septembre.

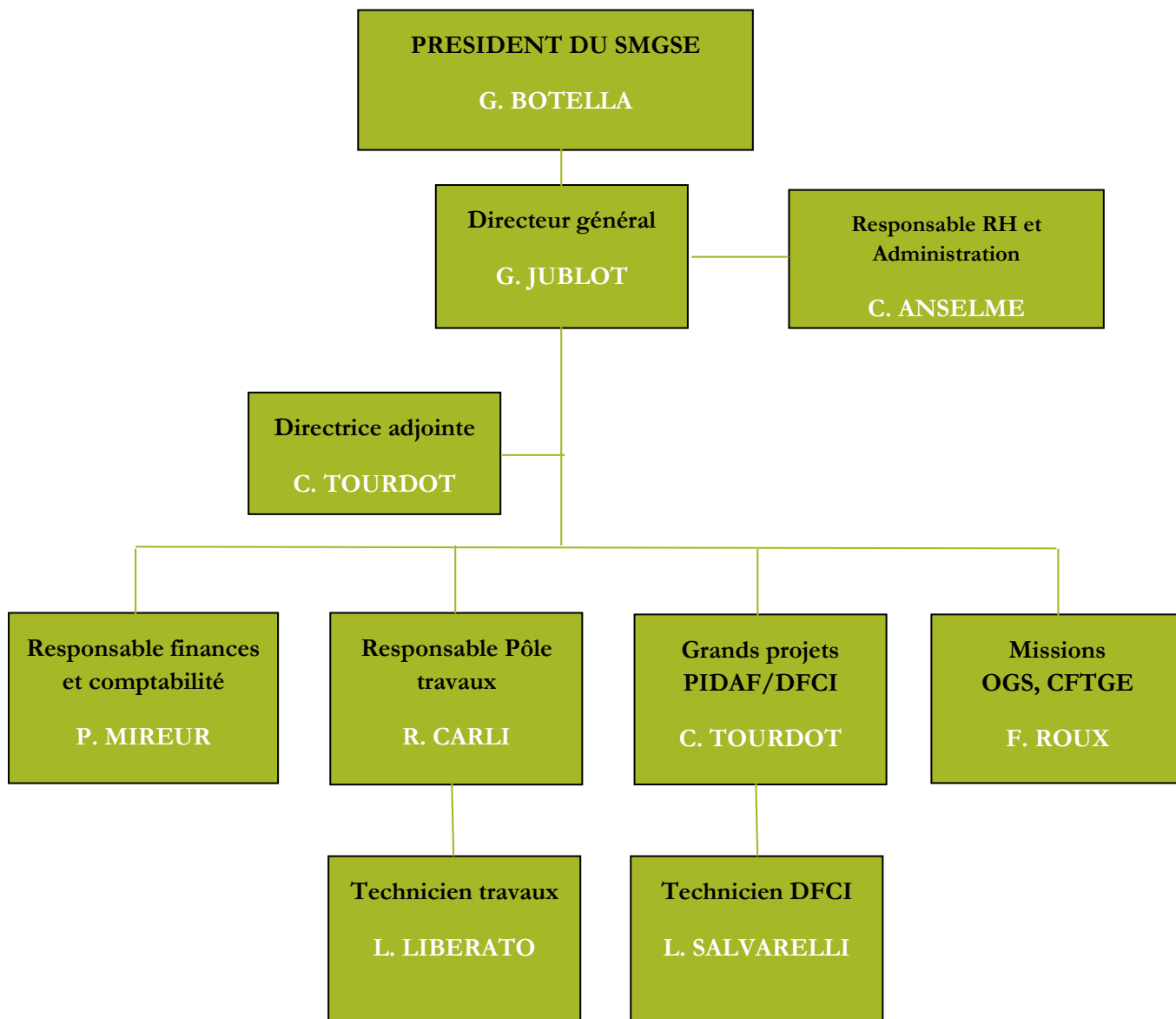
NB: Il est à noter que la convention de mise à disposition d'un agent technique par la commune de Roquebrune-sur-Argens, établie pour une durée de 3 ans, est arrivée à son terme en mai 2022 et n'a pas été renouvelée.

L'objectif 2022 a été de mettre en place et de décliner une politique globale en termes de Ressources Humaines (gestion des élections professionnelles, actualisation et refonte des fiches de postes, instauration d'un cadre RH).

En 2022, les dépenses de personnel comprenant les salaires et les charges afférentes se sont élevées à 308.255,30 €.



ORGANIGRAMME



5 CONCLUSION

La restructuration du Syndicat opérée au cours de l'année 2022 avec l'arrivée du nouveau Président le 10 août 2022 vise à atteindre les objectifs opérationnels de premières réalisations d'aménagement et de balisage (signalétique) dans le massif de l'Estérel avec l'objectif d'une labellisation Grand Site de France en 2024.

Deux priorités politiques ont été fléchées à cette fin :

- Les actions sécuritaires passant par la prévention des incendies ainsi que la mise en place d'une signalétique et d'un balisage des itinéraires de sport de nature et de découverte,
- Les actions de valorisation par des aménagements qui préservent le paysage, valorisent les patrimoines naturels et culturels, informent et sensibilisent les populations locales et touristiques.